



Le SNASUB-FSU Amiens vous informe

Groupe de travail académique relatif au télétravail en EPLE et en CIO
Mercredi 3 février 2021 – Rectorat d'AMIENS

La réunion était présidée par M. HAYE, DRH de l'académie. Etaient également présent.es : Mmes BURY - ISST, Mme DELORME - psychologue du travail, M. LE DRIANT - conseiller de prévention, M KUNCZE – chef de la DPAE et M. TRABOUILLET pour la DSIN.

Notre délégation FSU était composée de : Karine CARPENTIER – SNES-FSU, psychologue de l'éducation nationale en CIO, Dominique MEUNIER (SNASUB-FSU) – secrétaire de direction, Willy DESTREZ (SNASUB-FSU) – ingénieur d'études et Philippe LALOUETTE (SNASUB-FSU) – secrétaire d'intendance.

Le contexte : une charte académique de mise en œuvre du télétravail a été validée après avis des représentant.es du personnel en CTA et en CHSCTA lors du mois de novembre 2020. Mais son périmètre d'application avait été limité par la direction académique aux seuls services académiques (le rectorat et les 3 DSDEN) malgré l'avis unitaire des organisations syndicales.

INFO IMPORTANTE : cette charte académique des services, validée par les instances académiques en novembre dernier, sera publiée (avec ses annexes) au retour des congés de février **mais elle est d'ores et déjà applicable !** Cela nous a été confirmé par M. HAYE, DRH de l'académie.

Il nous a demandé également de lui signaler tout refus hiérarchique de mise en situation de télétravail. Il nous indique qu'actuellement, 65% des personnels en services exercent en télétravail au moins une journée par semaine.

L'objet de ce GTa était donc de discuter des conditions de mise en œuvre dans les EPLE et CIO de la charte académique validée en novembre dernier pour les services académiques.

Les personnels concernés : les personnels non enseignant.es des EPLE et des CIO, dans les limites de la réglementation en vigueur.

La réunion a débuté par une synthèse rapide des principes directeurs du télétravail par M. LE DRIANT, conseiller de prévention.

Mme DELORME, psychologue du travail a détaillé ensuite les bénéfices et les risques pour un personnel en situation de télétravail.

M. HAYE débute le tour de table en demandant la position des personnels encadrants en EPLE (chefs d'établissements et gestionnaires).

Il n'y a pas d'objection de principe mais des points de vigilances sont soulevés : accès applicatifs, accueil du public, matériels informatiques nomades, taille des équipes...

Une nécessaire négociation avec les collectivités territoriales devra s'engager (départements et région).

Nous revendiquons l'égalité de traitement des personnels quelque soit leur lieu d'affectation concernant le télétravail, a fortiori dans ce contexte sanitaire précis. Nous demandons à ce que les CIO soient intégrés de fait à la charte des services puisqu'ils ne constituent pas des « établissements » autonomes et qu'ils dépendent du pilotage et de l'assistance du rectorat.

M. HAYE exprime son accord et s'en remet à la DSIN du rectorat pour lever les blocages techniques (matériels nomades, clé OTP) quant au télétravail en CIO.

M. TRABOUILLET, DSIN, indique qu'une campagne de renouvellement du matériel des CIO est en cours mais un point d'alerte est émis sur la question de la téléphonie en itinérance.

La solution de téléphonie via l'ordinateur (*softphone*) n'est pas généralisable en l'état (téléphonie trop disparate d'un CIO à l'autre et coût financier disproportionné).

Les CIO étant désormais compris dans la charte académique des services, les discussions portent dorénavant sur les EPLE.

Nous souhaitons que la discussion du GTa s'oriente sur deux points importants : l'adaptation de la charte des services « au monde des EPLE » et la prise en compte des réalités techniques (les difficultés techniques) permettant le télétravail compte tenu des applications utilisées dans nos établissements.

La discussion s'oriente sur l'identification préalable des freins potentiels : accès aux applications, accès sécurisé aux données au sein de l'EPLE, accueil physique ou téléphonique...

Une liste des applications métiers "privées" et "éducation nationale" va être établie ainsi que leurs contraintes (accès web ou restreint au réseau de l'EPLE ou via **VPN** avec dans certains cas une authentification **OTP**).

Un dialogue avec les collectivités devra s'engager pour assurer la sécurité des données de l'EPLE et des connexions en situation de travail "hors les murs".

Une indispensable discussion sur l'organisation des missions des équipes au sein des EPLE sera à envisager si des demandes de télétravail sont formulées.

Par exemple, l'accueil physique ou téléphonique pourrait être ventilé sur différents personnels afin de permettre un travail "hors les murs".

La question du matériel nomade à fournir devra également être soulevée : achats sur fonds propres ou dotations des collectivités territoriales ?

Notre proposition FSU : inviter les 4 collectivités territoriales (Région et départements) concernées par les infrastructures et l'équipement des EPLE à un GTa.

Prochain GTa sur le sujet : courant mars 2021.

Petit lexique technique :

Softphone

Il s'agit d'une solution de téléphonie n'utilisant pas le réseau téléphonique classique mais déportant les communications au travers du réseau Internet pour permettre la prise d'appel depuis un ordinateur au travers d'une application dédiée.

Vous utilisez ainsi votre ligne téléphonique professionnelle depuis votre domicile et restez joignable par vos interlocuteurs comme si vous étiez au bureau.

VPN

Un réseau privé virtuel (*Virtual Private Network* en anglais) établit une connexion sécurisée entre votre poste de travail hors réseau professionnel (à votre domicile par exemple) et le réseau professionnel (celui d'un EPLE ou du rectorat par exemple).

Une fois connecté au travers d'un VPN, vous obtenez les mêmes possibilités de travail (dossiers partagés, droits d'accès aux applications).

OTP

Une authentification à usage unique (*One Time Password* en anglais) permet de renforcer l'accès à certaines applications sensibles ou d'établir une connexion VPN en proposant des codes d'accès à durée limitée (une minute) et usage unique.

Elle permet également, pour les applications très sensible, une authentification à double entrée : le lieu d'accès (EPLE, service ou réseau VPN) et le mot de passe unique.

Pendant la crise sanitaire, le syndicat reste à votre disposition : vous laissez un message sur snasub.amiens@orange.fr et **on vous rappelle très vite !**

Permanence au local du SNASUB-FSU - 9 Rue Dupuis à AMIENS : le lundi après-midi - 03.22.72.95.02